



## Tableau synthétique de l'expertise amiante du bâtiment en utilisation normale 2

CF: 5061

Nom de l'établissement : Foyer les Ormeaux

Adresse de l'établissement: Route du Grand-Lancy 161-163, 1213 Lancy Date dernière mise à jour: 06.05.2023

Etage	Lieu / Local	Description du matériau ou de l'élément	Délai d'assainissement préconisé <sup>2</sup>	Remarque
toiture	bâtiments B-C-D-E-F	couverture fibrociment	moyen terme	
1SS	bât. B local électrique	plaques type Bakéilite	long terme	
1SS	bât. B local électrique	fibrociment dos porte	long terme	
1SS	bât. A dépôt 3	cartons sous TL 2pcs	court terme	

<sup>1</sup> Les résultats permettent une "utilisation normale" des bâtiments, conformément aux décisions de la cellule opérationnelle amiante de l'Etat, c'est-à-dire qu'en absence de travaux, l'installation et les matériaux ne libèrent aucune fibre d'amiante dans l'air. En cas de travaux une expertise complémentaire appelée diagnostic "Avant-travaux" est nécessaire.

<sup>2</sup> Le délai préconisé par l'expert est calculé selon les critères établis par l'autorité de l'Etat (STEB). En l'absence de travaux, des mesures de la qualité de l'air sont régulièrement réalisées pour garantir l'absence de fibres d'amiante dans l'air. Les travaux de désamiantage seront réalisés en cas de modification du bâtiment ou à échéance du délai.